

Le vingt six novembre deux mil neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt novembre deux mil neuf s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de Jean-Claude TALARMAIN pouvoir à Yvonne CONQ.

Monsieur Roger TALARMAIN a été nommé secrétaire de séance.

0.7.09 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2009

Le compte rendu de la réunion du 15 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

1.7.09 PROGRAMME DE VOIRIE 2010

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le projet de programme de voirie 2010 étudié par la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du 23 novembre et chiffré par la D.D.E.A.

Kervellec RD 26	62 442 € T.T.C.
Trottoirs rue de Kernavéno	14 676 € T.T.C.
Mise en accessibilité trottoirs	2 823 € T.T.C.
Total 2010	79 941 € T.T.C.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce programme de voirie 2010

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à ce programme

2.7.09 TARIFS 2010

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le projet de tarifs 2010 étudié par la commission AXE I « Des projets adaptés à nos capacités » du 23 novembre.

OBJET	2006	2007	2008	2009	2010
<u>Location des immeubles</u>					
- Presbytère	169,00	172,00	176,00	180,00	182,00
<u>Cimetière</u>					
<u>Concessions</u>					
- 10 ans	39,00	40,00	41,00	42,00	43,00
- 30 ans	93,00	95,00	97,00	99,00	100,00
- 50 ans	125,00	128,00	130,00	133,00	135,00
<u>Colombarium (à ajouter au prix de concession)</u>			-		
- 10 ans	333,00	339,00	345,00	352,00	356,00
- 30 ans	583,00	593,00	605,00	617,00	624,00
- 50 ans	849,00	864,00	880,00	898,00	907,00
<u>Photocopies (gratuit demandeur d'emploi)</u>					
- Format normal à l'unité	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
par 10	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
- Double format à l'unité	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
par 10	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
Couleur A4		0,50	0,50	0,50	0,50
Couleur A3		0,80	0,80	0,80	0,80
- Fax dans le département	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
- Fax hors département	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30
- Email	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
<u>Emplacement pour les fêtes</u>					
Stands de moins de 20 m ²	30,00	31,00	32,00	33,00	34,00
Stands de 21 à 50 m ²	40,00	41,00	42,00	43,00	44,00
Stands de plus de 50 m ²	60,00	62,00	63,00	64,00	65,00
- Stationnement de caravanes					
* Durée des fêtes	24,00	25,00	26,00	27,00	28,00
* Hors des fêtes (par jour)	7,00	8,00	9,00	10,00	11,00
- Camions magasins et stands			-		
* Hors des fêtes	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif	½ tarif
Stand hebdomadaire, forfait annuel	90,00	92,00	100,00	102,00	104,00
<u>Entrée en ville (bateau)</u>					
Autorisation préalable du Maire	330,00	335,00	340,00	347,00	351,00
<u>Lamier</u>					
Lamier et ramassage (de l'heure)	102,00	104,00	106,00	108,00	110,00
Lamier sans ramassage (de l'heure)	62,00	63,00	65,00	66,00	67,00
<u>Pesée pont à bascule</u>	3,60	3,70	3,80	3,90	4,00
Fourrière par nuitée	21,00	22,00	23,00	24,00	25,00
Percolateur		5,00	5,10	5,20	5,50
<u>Terre noire le m³</u>	3,30	3,40	3,50	3,60	4,00
OBJET	2006	2007	2008	2009	2010
<u>Location des salles</u>					
2 par foyer par an à la 3ème tarif extérieur					
<u>Caution</u>					
- Salle polyvalente et Saint Pierre	3*tarif	3*tarif	3*tarif	3*tarif	3*tarif
- Salle omnisports	520,00	530,00	540,00	551,00	557,00
Salle Polyvalente :					

- Assoc. p/activités lucratives (1 gratuite/an)	108,00	110,00	112,00	114,00	116,00
- Apéritif et Repas (Habitant de la commune)	60,00	61,00	62,00	63,00	70,00
- Apéritif et Repas (Habitant extérieur 1 mois)	400,00	407,00	415,00	423,00	428,00
- Associations extérieurs, organismes professionnels, économiques et commerciaux	160,00	163,00	166,00	169,00	171,00
- Associations locales hors activités lucratives	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<u>Salle Saint Pierre :</u>					
- Assoc. p/activités lucratives (1 gratuite/an)	55,00	56,00	57,00	58,00	59,00
Apéritif et Repas (Habitant commune)	40,00	41,00	42,00	43,00	50,00
Apéritif et Repas (extérieurs option 1 mois)	200,00	204,00	208,00	212,00	215,00
Café le jour des obsèques	21,00	22,00	23,00	24,00	25,00
- Associations extérieures, organismes professionnels, économiques et commerciaux	105,00	107,00	109,00	111,00	113,00
- Associations locales hors activités lucratives	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<u>Salle Annexe salle omnisports :</u>					
- Assoc. p/activités lucratives (1 gratuite/an)					50,00
Apéritif et Repas (Habitant commune)					33,00
Apéritif et Repas (extérieurs option 1 mois)					65,00
- Associations extérieures, organismes professionnels, économiques et commerciaux					50,00
- Associations locales hors activités lucratives					Gratuit
<u>Salle omnisports</u>					
Associations extérieures à la commune	220,00	500,00	510,00	520,00	526,00
Repas des anciens - de 70 ans	coût du repas payé par la commune au fournisseur de la prestation				
Participation PSC 1	voir délibération 06-07-08 du 16 octobre 2008				

	2006	2007	2008	2009	2010
<u>Service des Eaux</u>					
- Abonnement sans consommation	45.00	45,60	46,20	47,04	47,52
- de 1 à 120 m3	0.91	0,93	0,95	0,97	0,98
- de 121 à 240 m3	0.64	0,65	0,66	0,68	0,69
- Au-delà de 240 m3	0.49	0,50	0,51	0,52	0,53
- Branchement 10 ml_(y compris citerneau)	500.00	510,00	520,00	530,40	535,70
- Le ml supplémentaire	33.00	34,00	35,00	35,70	36,06
- Réouverture de compteur	42.00	43,00	44,00	45,00	45,45
<u>Service Assainissement</u>					

- Forfait annuel hors taxes	72.00	73,20	74,40	75,84	76,68
- Taxe au m ³	0.94	0,96	0,98	1,00	1,01
- Taxe de raccordement au réseau (H.T) logement construit avant le réseau	814.00	829,00	845,00	862,00	871,00
. participation pour raccordement à l'égout	1628.00	1 657,00	1 690,00	1 724,00	1 742,00
Participation de l'assainissement - la visite	tarif CCPA	tarif CCPA	tarif CCPA	tarif CCPA	tarif CCPA

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ces tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2010

3.7.09 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – C.C.P.A.

Discussion

Roger TALARMAN, Adjoint au Maire, présente le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2010 – 2015 qui a été retenu par la C.C.P.A. est sur lequel le conseil municipal doit délibérer.

Les grandes lignes du P.L.H. sont :

Synthèse du diagnostic

Une forte croissance démographique
 Un territoire disposant d'atouts importants
 Un marché du logement qui s'emballe de 2004 à 2007
 Une consommation d'espace qui menace l'équilibre des fonctions du territoire
 Une fonction d'accueil à préserver
 L'enjeu du PLH de la Communauté de Communes du Pays des Abers :
 maîtriser et diversifier le développement de l'offre de logements

Orientations

- 1 -Le retour a un développement assagi et durable de l'habitat
- 2 -Retrouver la mixité sociale que ne pourvoit pas le marché
- 3 -Apporter des réponses appropriées aux besoins des personnes âgées
- 4 -Mettre en oeuvre une politique communautaire de l'habitat

Programme d'actions

Elles se déclinent à partir des 4 orientations proposées

Sur une période allant jusqu'en fin 2015
Elles représentent un engagement financier de la CCPA à hauteur de 2 179 000 € jusqu'à cette date.

Orientation 1 - Retour à un développement assagi et durable de l'habitat

- Action 1 - Piloter une production pluriannuelle de 1 500 logements
- Action 2 - Maitriser la consommation foncière et diversifier l'offre de logements
- Action 3 - Inscrire la stratégie foncière dans les PLU
- Action 4 - Améliorer la qualité des opérations d'habitat

Orientation 2 - Retrouver la mixité sociale que ne produit pas le marché

- Action1 - Réaliser 20-25 % de l'accession à la propriété, avec une charge foncière inférieure ou égale à 40 000 euros
- Action 2 - Mettre en place un dispositif communautaire de PASS FONCIER pour l'accession sociale à la propriété
- Action 3 - Développer la production du parc locatif conventionné
- Action 4 - Soutenir l'intervention foncière pour les projets à vocation sociale
- Action 5 - Produire de nouveaux logements d'urgence

Orientation 3 - Apporter des réponses appropriées aux besoins des populations âgées

- Action 1 - Adapter le parc de logements aux personnes âgées
- Action 2 - Développer la connaissance et les besoins des personnes âgées

Orientation 4 - Mettre en oeuvre une politique communautaire de l'habitat

- Action 1 - Mettre en place une conférence annuelle de l'habitat
- Action 2 - Mise en oeuvre d'une gouvernance locale de l'habitat "

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DONNE UN AVIS FAVORABLE au Programme Local de l'Habitat 2010 – 2015 de la C.C.P.A.

ENGAGE la commune à réaliser les objectifs qui lui sont fixés

4.7.09 INSTALLATION CLASSEE – EARL DE KERVICHEN

Discussion

Roger TALARMAN, Adjoint au Maire, présente la demande formulée par l'EARL de KERVICHEN sise au lieudit Kervizien à PLOUGUIN en vue d'obtenir l'autori-

sation de procéder à l'extension de son élevage de porcs à la hauteur de 843 animaux équivalents dans le cadre du dispositif dérogatoire de la restructuration externe ; après projet , l'effectif comprendrait 285 porcs reproducteurs, 1482 porcelets en post sevrage, 2443 porcs à l'engrais et cochettes non saillies, soit 3594 animaux équivalents ; par ailleurs l'effectif bovins passerait à 42 vaches laitières et la suite.

La commission AXE II « Penser globalement agir localement » a donné un avis favorable (3 abstentions).

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	6

DONNE un AVIS FAVORABLE à cette enquête publique

5.7.09 TRAITEMENT DE L'EAU – REMPLACEMENT DU MAËRL

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, chargé de la mission AXE II « Penser globalement agir localement » donne la parole à Albert BERGOT, délégué auprès du syndicat d'eau du Bas Léon, pour qu'il présente la solution proposée par ce syndicat pour répondre à l'extinction de l'utilisation du maërl des Glénan pour la reminéralisation de l'eau potable.

Albert BERGOT présente la solution proposée par le Syndicat du Bas Léon consistant en la mutualisation, pour neuf communes, d'un système de traitement de l'eau potable à chaque usine. Ce système est basé sur l'utilisation de bécate qui est du calcaire terrestre.

Le coût mutualisé de ce traitement serait de l'ordre de 0.05 € par m3 pendant 10 ans.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DECIDE de confier au Syndicat Mixte du Bas Léon la mise en œuvre du traitement à base de bécate pour la reminéralisation de l'eau potable de PLOUGUIN par l'intermédiaire d'une délégation de maîtrise d'ouvrage

6.7.09 RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2008

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2008.

I) INDICATEURS TECHNIQUES

a) Service de l'eau potable

1) *Production d'eau et qualité*

a) *Captage de Tourhip*

Le captage de TOURHIP a produit :

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Production m ³	68 339	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868	60 310	66 018	65 032	62 757	60 703

L'eau est neutralisée puis désinfectée à l'hypochlorite de sodium. L'eau brute de captage a une teneur moyenne en nitrates, sur une année, de :

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Mg/l	65	74	75	80	81	81	84	84	86	90	94	89	93	91

Maximum: 67 mg/l, minimum: 63 mg/l

b) *Apport du Syndicat mixte du Bas Léon*

L'eau du captage est mélangée, dans le réservoir du château d'eau, avec celle importée du syndicat mixte du bas Léon pour :

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Production m ³	61 814	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725	78 416	71 109	71 115	76 231	86 255

2) *Distribution d'eau*

Eau distribué entre la production du captage de TOURHIP et l'apport du syndicat du bas léon :

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Tourhip	68 339	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868	60 310	66 018	65 032	62 757	60 703
Bas Léon	61 814	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725	78 416	71 109	71 115	76 231	86 255
Total	130 153	136 652	134 236	134 046	136 581	140 593	138 726	137 127	136 147	138 988	146 958

Le service d'eau dessert

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Nbr d'abonnés	857	831	810	800	792	784	779	753	730	703	693	664	624

Le réseau de distribution est pour 100 % en PVC.

Conclusions sanitaires du rapport de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 2008 : « *L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux exigences de la qualité pour les autres paramètres recherchés à l'exception de faible dépassement pour un pesticide (déséthyl-atrazine : 0.12 µg/l pour une valeur limite de 0.10 µg/l par substance individualisée). Des dispositions ont été prises pour rétablir une situation de sécurité sanitaire.* »

b) Service d'assainissement collectif

1) Réseau d'assainissement

Le réseau collecte par 560 branchements (1 397 personnes), les eaux usées. La consommation d'eau potable de la population assujettie à la taxe d'assainissement est de :

2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
41 989	42 529	43 357	43 992	43 698	42 587	41 433

2) Station d'épuration

Les rapports de visite d'assistance technique du SATESE des 20 mars, 24 juin et 16 septembre, (voir annexe) laissent apparaître :

« *Synthèse de la visite :*

La qualité de l'eau épurée répond en tous points aux normes de rejet... »

3) Traitement des boues

Depuis le 1^{er} janvier 2003 la commune de PLOUGUIN, par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon, fait traiter les boues de la station d'épuration par déshydratation (Lyonnaise des Eaux) et incinération (Brest Métropole Océane)

Nombre de tonnes de matières sèches produites par an :

2008	2007	2006	2005	2004	2003
19.74	19.371	21.622	21.82	21.2	16.4

II) INDICATEURS FINANCIERS

a) Service d'eau potable non assujetti à la T.V.A

1) Tarifs 2008

	2000	2001 €	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<u>Service des Eaux</u>									
- Abonnement sans consommation	258,00	40.25	41.00	42.00	43.20	44.00	45.00	45.60	46.20
- de 1 à 120 m3	5,30	0.82	0.84	0.86	0.88	0.89	0.91	0.93	0.95
- de 121 à 240 m3	3,60	0.56	0.58	0.60	0.62	0.63	0.64	0.65	0.66
- Au-delà de 240 m3	2,80	0.43	0.44	0.46	0.47	0.48	0.49	0.50	0.51
- Branchement 10 ml.(y compris citerneau)	2.900	457.35	466.00	470.0	480.00	490.00	500.00	510.00	520.00
- Le ml supplémentaire	160,00	27.44	28.00	30.00	31.00	32.00	33.00	34.00	35.00
- Réouverture de compteur				38.15	40.00	41.00	42.00	43.00	44.00

2) Investissements

Ils ont consisté en :

a) Protection du captage enquête publique

3) *Facture type pour 120 m³*

Rubrique	Qut.	Evol 2008/2007	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Abonnement	1	1.32 %	46.20	45.60	45.00	44.00	43.20	42.00	41.00	40.24	39.33
Consommation	120	2.18 %	114.00	111.60	109.20	106.80	105.60	103.20	100.80	98.79	96.96
Pollution eau	120	127.75	34.80	12.72	12.72	12.72	12.72	12.72	12.72	12.26	13.54
F.N.D.A.E.	120			2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56
Net à payer (€)		13.06%	195.00	172.48	169.48	166.08	164.08	160.48	157.08	153.85	152.39

A partir de 2008 la redevance pour pollution de l'eau (0.28 € par m³) remplace la redevance Eau et la F.N.D.A.E. l'augmentation de la partie redevance est de 127.75 %.

b) Service assainissement assujetti à la T.V.A.

1) Tarifs 2008 (H.T.)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<u>Service Assainissement</u>									
- Forfait annuel hors taxes	420,00	64.94	66.00	67.50	69.00	70.00	72.00	73.20	74.40
- Taxe au m ³	4,40	0.69	0.70	0.82	0.90	0.92	0.94	0.96	0.98
- Taxe de raccordement au réseau (H.T) logement construit avant le réseau	3.900,00	762.25	777.00	780.00	782.50	798.00	814.00	829.00	845.00
. participation pour raccordement à l'égout		1524.49	1555.00	1560.0	1565.00	1596.00	1628.00	1657.00	1 690.00
- Participation pour contrôle de l'assainissement - la visite				SATESE	SATESE	SATESE	SATESE	CCPA	CCPA
							Puis CCPA		

2) Investissements

Ils ont consisté en :

a) Travaux de réfection du réseau de collecte

3) Facture type pour 120 m³

Rubrique	Qut.	Evol 2008/2007	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Abonnement	1	1.66 %	74.40	73.20	72.00	70.00	69.00	67.50	66.00	64.94	64.03
Consommation	120	2.18 %	117.60	115.20	112.80	110.40	108.00	98.40	84.00	82.32	80.49
Redevance	120		20.40								
Net à payer (€)		12.74 %	212.40	188.40	184.80	180.40	177.00	165.90	150.00	147.26	144.52

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est imposée au partir de 2008 pour (0.17 € H.T. par m³). Sur la facture type l'augmentation liée à cette seule taxe est de 9.6 %

7.7.09 MOTION REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente une motion s'inspirant de l'association des Maires Ruraux concernant :

- la réforme des collectivités locales
- la réforme de la taxe professionnelle

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeure un outil de coopération permettant à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre territoires :

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette motion

8.7.09 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
15/09	FOUGNIES / BAR	5 rue Fragan	ZR 56	730	COROLLEUR / HACHETTE
16/09	COTTARD / MOREUL	3 rue du pré	ZX 137	794	MOALIC
17/09	NOAL / LE ROUX	14 rue des peupliers	ZB 183	657	BOCHER / LE GALL
18/09	ROQUIN / PERON	9 rue des peupliers	ZB 194	753	LE GUEN
19/09	TOCQUE / COSSON	8 rue du pré	ZX 132	449	KERJEAN / HELIES
20/09	NOUDEU	Kérinabo	YA 79	1 390	KARSENTY / PETTON
21/09	CREDIT AGRICOLE	14 place Eugène FOREST	L 855I	112	GESTIN / POLLOCK

9.7.09 QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal le 17 décembre